

REGARD SUR L'AVENIR DES PEUPLES AUTOCHTONES ET DES COMMUNAUTÉS DE LANGUE OFFICIELLE AU CANADA

HELEN QIMNIK KLENGENBERG a une vaste expérience de travail au sein des gouvernements territoriaux et municipaux, ainsi que dans de nombreux conseils et organismes territoriaux. Elle est actuellement commissaire aux langues du Nunavut, ancienne membre du Groupe de travail sur les langues et les cultures autochtones de Patrimoine canadien et ancienne membre du conseil du Canada North-West FASD Research Network. Helen est parfaitement bilingue en inuinnaqtun et en anglais, comprend différents dialectes inuktitut et peut communiquer en inuktitut.

Cet article a été adapté des notes d'allocution de l'auteur à un forum intitulé « Mesurer l'identité, la diversité et l'inclusion au Canada à 150 ans et au-delà » du 30 novembre au 1er décembre 2017 à Gatineau, Québec. Il discute des contributions des peuples autochtones et des communautés de langue officielle au Canada et souligne les principales étapes de l'histoire du Nunavut (p. ex., l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut et la Loi sur la protection des langues inuites).

Notre compréhension collective de la contribution des peuples autochtones et des communautés de langue officielle au Canada a-t-elle changé? OUI, mais cela a pris beaucoup de temps.

Les attitudes des Canadiens à l'égard de la contribution des peuples autochtones au pays ont beaucoup changé. Au cours des 20 dernières années, elles se sont beaucoup améliorées, et surtout au cours de la dernière décennie. Les contributions des leaders du Nunavut ont été importantes pour notre territoire. La négociation et la ratification de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut en mai 1993 ont marqué une étape importante dans l'histoire du Canada. Dans cette revendication territoriale historique, les Inuit ont obtenu les pouvoirs de gérer un territoire représentant 1/5 de la masse terrestre du Canada. Le 1er juillet 1993, les Inuits du Nunavut ont aussi obtenu le droit de créer un gouvernement, toujours

dans le cadre de l'Accord. Les négociateurs inuits ont choisi de créer un gouvernement public au lieu d'un gouvernement autonome et, en échange d'un gouvernement public, le gouvernement fédéral a accepté d'inclure les clauses suivantes dans l'Accord du Nunavut: d'ici 2020, 85 % des employés du gouvernements devront être Inuits, et la langue de travail du gouvernement sera l'inuktitut (inuktitut et inuinnaqtun).

Les intentions du gouvernement du Canada en 1993, et de nouveau en 1999 lors de la création du Nunavut semblaient remplies de promesses pour le peuple du Nunavut.

En date du 30 septembre 2017, on comptait 51 % d'Inuits¹ travaillant au sein du gouvernement, des conseils, et des organismes du Nunavut. Par contrew, seulement 36 % des postes de dirigeant et 17 % des postes de gestionnaire sénior sont occupés par des Inuits. La formation insuffisante, de niveau

1 Gouvernement du Nunavut, ministère des Finances, «Vers une fonction publique représentative» (30 septembre 2017).

postsecondaire en particulier, est la principale raison qui explique cette divergence. Nous aurions dû accomplir beaucoup plus depuis la création du Nunavut en 1999. Il y a eu un manque de proactivité de la part des gouvernements territorial et fédéral. L'organisation responsable des revendications territoriales du Nunavut, apparentée à l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, surveille les progrès du gouvernement. Un grand nombre de réunions ont été tenues afin de faire respecter l'article 23 de l'Accord sur les revendications territoriales, celui obligeant le gouvernement du Nunavut à employer 85 % d'Inuits d'ici 2020.

Les Inuits du Nunavut croient que les deux gouvernements ont trahi la volonté de cet accord très important entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Nunavut, en terme de son contenu et des engagements pris. Les attitudes des Canadiens changent avec la reconnaissance renouvelée de la contribution des peuples autochtones. Des efforts sont déployés pour encourager de meilleures relations, et la réconciliation entre le gouvernement du Canada et tous les peuples autochtones a commencé et n'ira qu'en s'améliorant². Je suis optimiste en ce sens que je crois que les choses vont s'améliorer. L'avenir semble plus prometteur. Des programmes de formation sont en cours d'élaboration par le gouvernement du Nunavut et ses institutions. En partenariat avec des universités du Sud, Arctic College offre des programmes d'études postsecondaires à Iqaluit, la capitale du Nunavut. D'autres communautés offrent des programmes d'études collégiales par le biais d'établissements satellites. Mon espoir et mon ambition est qu'on puisse un jour voir naître l'université de l'Arctique. Si nous voulons vraiment devenir un territoire bilingue en mettant l'accent sur les langues officielles et en protégeant les langues inuites, nous devons continuer l'éducation en inuktitut après le secondaire. Ainsi, une université au Nunavut pourrait créer des programmes universitaires en inuktitut, équivalents à ceux qui se donnent en anglais.

Cela m'amène aux langues officielles du Nunavut, à l'inuktitut (inuktitut et inuinnaqtun), à l'anglais et au français, et à la Loi sur la protection des langues inuites. Lorsque l'Accord du Nunavut a été conclu, il a été convenu que les langues inuktitut seraient les langues utilisées par le gouvernement du Nunavut.

Pour plusieurs raisons, notamment le peu de gestionnaires pouvant parler une langue inuite, la langue de travail principale continue d'être l'anglais. Toutefois, tel que mentionné plus tôt, de plus grands efforts sont faits pour apprendre et embaucher des Inuits qui parlent leur langue maternelle.

Oui, le Nunavut effectue un virage agressif pour faire de l'inuktitut la langue de travail dans nos institutions publiques et dans le secteur privé. En 2008, la Loi sur les langues officielles a été modifiée pour inclure l'inuktitut et l'uinnaqtun en plus

de l'anglais et du français. Dans la même veine, une loi visant à protéger les langues inuites a été adoptée en 2008, mais certains articles de la Loi ont été mis en veille. Le 9 juillet 2017, à l'occasion de la fête du Nunavut, le ministre des Langues a annoncé que les articles 3 à 5 de la partie 1 de la Loi sur la protection des langues inuites seraient maintenant en vigueur.

- Section 3 - Droits et responsabilités de la langue inuite - chaque organisation devra désormais traduire tous les outils d'affichage, de marketing et de promotion produits sur le lieu de travail en inuktitut et fournir les services d'accueil en inuktitut.
- Section 4 - Les contrats gouvernementaux devront être modifiés afin que tous les soumissionnaires soient tenus de démontrer comment la langue inuit sera intégrée dans la prestation de leurs services.
- Section 5 - Signification de poursuite au civil - Toute personne devant la Cour du Nunavut doit être servie dans la langue de son choix.

La mise en vigueur de ces articles permet maintenant d'appliquer la Loi dans son intégralité.

Quelle est la meilleure façon de respecter nos engagements? Il faut tenir parole! Définir les échéanciers. Définir les conséquences si ceux-ci ne sont pas respectés. L'action démontre la volonté de réconciliation – en démontrant son respect envers la race humaine, en donnant un coup de main et par la gentillesse et ce, du berceau au cercueil.

La montée des identités multiples laisse entendre que nous sommes un pays accueillant. Cependant, nous semblons oublier ceux qui sont laissés derrière. Nous avons besoin de meilleures formations, nous devons diminuer le surpeuplement dans le Nord et se prévaloir du droit de travailler dans l'une des langues de notre peuple.

2 Voir les tableaux 1 et 2 et la figure 1 ci-dessous en Annexe C.

ANNEXE C

Dans un récent sondage réalisé auprès du public canadien en novembre 2017, l'Association d'études canadiennes (AEC) a constaté que 3 Canadiens sur 4 (74 %) avaient des opinions positives à l'égard des Autochtones (voir le tableau 1 ci-dessous). (73 %). En mars 2016, 61 % des Canadiens affirmaient avoir une opinion positive, 62 % en février 2014 et 58 % en mars 2013 (voir Figure 1). En mars 2012, près des deux tiers des

Canadiens interrogés (65 %) avaient des opinions positives à l'égard des Autochtones. Selon l'enquête de novembre 2017, 85 % des Autochtones sondés avaient des opinions positives à l'égard des Autochtones au Canada, tout comme 77 % des Québécois anglophones et 83 % des résidents des provinces de l'Atlantique.

TABLEAU 1 : OPINIONS À L'ÉGARD DES AUTOCHTONES AU CANADA

	Total (2,344)	Autochtones/ Premières nations (310)	FR RDC (264)	AN QC (289)	C.B.+Terr. (198)	Prairies (381)	ON (839)	QC (714)	ATL (212)
TOTAL OPINIONS POSITIVES	74 %	85 %	73 %	77 %	73 %	64 %	76 %	75 %	83 %
Très positive	30 %	58 %	25 %	34 %	28 %	23 %	35 %	25 %	40 %
Plutôt positive	44 %	28 %	47 %	43 %	45 %	41 %	41 %	49 %	43 %
TOTAL OPINIONS NÉGATIVES	17 %	7 %	20 %	15 %	18 %	29 %	13 %	16 %	10 %
Plutôt négative	14 %	5 %	17 %	13 %	16 %	24 %	11 %	14 %	6 %
Très négative	3 %	2 %	3 %	2 %	2 %	5 %	2 %	2 %	4 %
Je ne sais pas	7 %	5 %	7 %	6 %	8 %	4 %	8 %	7 %	5 %
Je préfère ne pas répondre	3 %	3 %	0 %	2 %	1 %	3 %	3 %	3 %	1 %

Le sondage de novembre 2017 révèle également qu'une majorité de Canadiens (59 %) considère que les relations entre Autochtones et non-Autochtones au Canada sont positives, et cette constatation est conforme aux opinions des répondants autochtones / des Premières nations (60 %). Les Canadiens de l'Atlantique sont ceux qui voient ces relations

le plus positivement (69 % d'entre eux, voir le tableau 2). Au début de 2017, 53 % des Canadiens estimaient que ces relations étaient positives, comparativement à seulement 39 % en mars 2016, 37 % en mars 2015, 42 % en février 2014 et 43 % en mars 2013 (voir la figure 1).

TABLEAU 2 : OPINIONS À L'ÉGARD DES RELATIONS ENTRE LES AUTOCHTONES ET LES NON-AUTOCHTONES AU CANADA

	Total (2,344)	Autochtones/ Premières nations (310)	FR RDC (264)	AN QC (289)	C.B.+Terr. (198)	Prairies (381)	ON (839)	QC (714)	ATL (212)
TOTAL OPINIONS POSITIVES	59 %	60 %	59 %	57 %	61 %	52 %	61 %	58 %	69 %
Très positive	18 %	30 %	17 %	15 %	18 %	15 %	20 %	15 %	23 %
Plutôt positive	42 %	30 %	43 %	42 %	42 %	38 %	41 %	43 %	46 %
TOTAL OPINIONS NÉGATIVES	29 %	31 %	32 %	31 %	28 %	41 %	27 %	28 %	23 %
Plutôt négative	24 %	20 %	26 %	28 %	26 %	31 %	21 %	23 %	19 %
Très négative	6 %	11 %	5 %	3 %	2 %	11 %	5 %	5 %	4 %
Je ne sais pas	9 %	5 %	8 %	10 %	11 %	6 %	9 %	12 %	7 %
Je préfère ne pas répondre	2 %	3 %	1 %	3 %	1 %	1 %	3 %	2 %	1 %

FIGURE 1 : OPINIONS À L'ÉGARD DES AUTOCHTONES ET DES RELATIONS ENTRE LES AUTOCHTONES ET LES NON-AUTOCHTONES AU CANADA

